



Congrès Solidaires CCRF & SCL à Saint Georges de Didonne

4 au 8 juin 2018

*Résolution
Formation*



La formation des agent(e)s est un des piliers d'une administration efficace et réactive. Elle doit passer par une école nationale, lieu d'apprentissage de tous les métiers de la DGCCRF et du SCL. Par conséquent, d'elle, dépend la qualité du service public. Elle ne doit donc pas pâtir du manque de moyens ou d'un problème de fonctionnement des nouvelles structures. Chaque agent(e) doit pouvoir bénéficier d'une formation de haut niveau, gage de sa polyvalence. Elle doit accompagner l'agent(e) tout au long de sa carrière.

La formation doit permettre le développement tant professionnel que personnel de l'agent(e), elle ne doit pas être dévoyée pour devenir un outil de l'adaptation contrainte aux multiples réformes du service public.

L'accès à la formation ne doit pas être freiné par des questions financières. Une véritable politique pour le droit la formation doit tenir compte des frais de logement et de transport pouvant être à la charge du stagiaire qu'il soit en formation initiale ou continue.

C'est pourquoi Solidaires CCRF & SCL revendique :

- ▶ la préparation et la communication des emplois du temps bien en amont (formation initiale),
- ▶ la communication anticipée de la décision du pilote (formation continue),
- ▶ des propositions concrètes de logements,
- ▶ la revalorisation des frais de formation, une avance systématique (formation continue) ainsi que la revalorisation de l'indemnité de stage des stagiaires en formation initiale.

Il s'agit de prérequis indispensables à un accès serein à la formation.

Formation initiale

La formation initiale doit être un préalable à toute affectation d'agent(e) venant d'être recruté(e) que ce soit par le biais du concours externe ou interne.

Cette formation doit être dispensée par une École Nationale de formation spécifique. La durée de cette formation doit être adaptée à chaque situation et couvrir l'ensemble des secteurs d'activité sur lesquels les agent(e)s sont susceptibles d'être affecté(e)s.

Pour les promotions par liste d'aptitude ou par concours spécial, **Solidaires CCRF & SCL demande** à ce que la formation soit adaptée au parcours professionnel des promu(e)s.

Solidaires CCRF & SCL demande que le contenu de la formation et les notes concernant son organisation soit régulièrement mis à l'ordre du jour du Comité Technique de la DGCCRF et que cette instance soit amenée à voter sur ces sujets.

Solidaires CCRF & SCL est attaché à une formation initiale basée sur le principe de l'alternance entre stages théoriques à l'École Nationale et stages pratiques avec tuteur(trice) permettant d'appréhender au mieux les missions.

L'administration centrale et les services déconcentrés doivent tout mettre en œuvre pour faciliter l'organisation de ces stages pratiques. Pour ce faire il est indispensable que ce temps d'accompagnement consacré au(à la) stagiaire par le(la) tuteur(trice) soit pris en compte dans la fiche de poste et pour la charge de travail du(de la) tuteur(trice).

Cette fonction de tuteur(trice) doit être confiée à des agent(e)s expérimenté(e)s.

La formation initiale au sein de l'école doit être un véritable moment d'apprentissage préparant à l'exercice des métiers notamment par un accompagnement de l'équipe pédagogique. L'issue de la formation initiale ne doit pas être un deuxième concours.

Les dernières constatations de la non titularisation de stagiaires et/ou à la prolongation de la formation au cours de l'exercice 2017 à la DGCCRF démontrent qu'une réflexion de fond doit avoir lieu concernant le suivi des stagiaires pendant leur scolarité.

Solidaires CCRF & SCL demande que l'accompagnement des stagiaires fasse l'objet de la mise en place d'un(e) référent(e) au sein des écoles dont la mission serait précisée dans un cahier des charges.

L'ENCCRF doit organiser des entretiens avec la ou le stagiaire dès la survenance de difficultés afin d'éviter d'aboutir à des situations de prolongation de stage ou de non titularisation, préjudiciables tant au stagiaire qu'à l'administration qui se prive d'agent(e)s à l'issue de ce cycle de formation.

Solidaires CCRF & SCL demande que cette formation initiale se déroule dans un climat serein propice aux apprentissages et non dans une ambiance anxiogène empruntée aux méthodes

de management de certaines pratiques issues du privé.

Solidaires CCRF & SCL propose que le conseil d'établissement de l'ENCCRF réalise un compte rendu contradictoire consacré à la formation et intégré au bilan national sur la formation.

Solidaires CCRF & SCL demande que les Contrôleur(euse)s stagiaires fassent un stage de 2 semaines en DIRECCTE comme les Inspecteur(trice)s stagiaires afin de leur permettre d'appréhender toutes les missions exercées dans ces structures.

Les acteur(trices)s de la formation doivent pouvoir bénéficier eux-mêmes de formation ou de stages d'insertion afin de leur permettre d'exercer au mieux leurs fonctions. La formation initiale doit s'appuyer sur des binômes formateur(trice) permanent(e) / formateur(trice) occasionnel(le). Pour ce faire, l'administration doit faciliter la formation de formateur(trice) occasionnel(le), intégrer pleinement cette mission et dégager du temps-agent(e) en conséquence.

Solidaires CCRF & SCL dénonce la communication de « fiches de poste » pour les affectations proposées aux stagiaires Contrôleurs et Inspecteurs en fin de formation initiale.

Au demeurant, les affectations n'ont pas lieu sur des postes prédéterminés, laissés vacants en attendant qu'un agent les occupe : les missions confiées aux agents résultent de la répartition dynamique d'un portefeuille global. Elaborer 6 mois à l'avance des fiches de poste relève de la divination, voire de la supercherie. Dans ces conditions, quand bien même les stagiaires choisiraient leur poste au regard des missions promises, encore faudrait-il que celles-ci correspondent à la réalité lors de leur affectation.

Solidaires CCRF & SCL revendique pour les agents CCRF une affectation déconnectée de la notation et basée sur des règles de priorités calquées sur celles utilisées pour les mutations.

Appartenir au Ministère de l'Economie

Solidaires CCRF & SCL souhaite que tou(te)s les stagiaires des Ministères économiques et financiers, quel que soit leur grade, puissent se rencontrer à Bercy lors d'une ou de deux journées permettant de marquer l'appartenance à ces Ministères. Ces rencontres devraient s'accompagner d'une présence des fédérations syndicales et des associations.

Formation continue

La formation est un droit (voire une obligation réglementaire dans certains domaines) pour les agent(e)s, qui doivent pouvoir en bénéficier sans barrière pour leurs besoins professionnels immédiats, mais aussi dans le cadre de la promotion sociale et professionnelle et pour l'accès aux catégories supérieures.

Lors de grands changements réglementaires, la formation continue doit être dispensée au moment opportun, une fois l'ensemble des nouvelles dispositions stabilisé.

Chaque agent(e) doit pouvoir continuer tout au long de sa carrière de se former tant dans le cadre de l'adaptation à l'emploi que dans le cadre d'un projet personnel à long terme. Ainsi, les agent(e)s doivent clairement être informé(e)s des textes relatifs aux droits à la formation.

En effet, celui-ci doit être l'occasion d'acquérir des connaissances et compétences aussi bien personnelles que professionnelles. L'administration doit appliquer le dispositif dans son ensemble y compris lorsqu'il concerne une formation pour des compétences extra-professionnelles.

Les agent(e)s ne doivent pas être empêché(e)s de bénéficier d'actions de formation continue, notamment par des avis défavorables de leurs supérieur(e)s hiérarchiques, de suivre des formations aux motifs que celles-ci n'ont pas de lien direct avec l'activité professionnelle exercée. Le principe du classement prioritaire par les pôles C des DIRECCTE ne doit pas aboutir à priver d'une formation un(e) agent(e) d'une région au profit d'un(e) autre alors que les 2 en ont un besoin professionnel.

Les formations ne doivent pas non plus être limitées pour des raisons budgétaires, en particulier, pour la formation des personnels de laboratoires et des agent(e)s des DOM (coûts élevés du fait de la technicité des formations ou de l'éloignement). Une réponse adaptée doit être proposée afin d'assurer notamment la continuité territoriale. Les formations locales sont importantes mais doivent demeurer exceptionnelles.

Pour la DGCCRF et le SCL le catalogue de formation continue doit être étoffé et couvrir l'intégralité des missions et ne doit pas être un palliatif à la disparition des réseaux. Il ne doit pas être appauvri en raison de problèmes logistiques (disponibilité de salles, d'enseignants, coûts, ...) liés à des promotions de stagiaires conséquentes.

Les évolutions réglementaires dans de nombreux domaines, les mutations économiques, nécessitent que les enquêteurs(trices) puissent être formé(e)s constamment. Des places et/ou des sessions, en nombre suffisant doivent être offertes pour répondre à l'ensemble des cas de figure (mutation, promotion, changement de secteur d'activité, ...).

La prise en compte, par la hiérarchie au niveau local, de l'investissement des enquêteurs(trices) impli-qué(e)s dans la formation continue doit permettre à ces agent(e)s d'y consacrer sereinement le temps nécessaire.

Les indemnités de remboursement relatives aux frais engendrés par les déplacements doivent être revalorisées et faire l'objet d'une avance systématique afin qu'aucun(e) agent(e) ne soit exclu(e) de la formation pour des contraintes financières.

Concernant l'hébergement sur Paris, la volatilité des prix initiée ces dernières années par les acteurs de l'hôtellerie, nécessite une revalorisation de l'indemnité d'hébergement, a minima 80 €, afin que les stagiaires n'aient pas à financer une partie de leur formation professionnelle. Solidaires demande une réactualisation des listes d'hébergement dont l'indication tarifaire est dans la plupart des cas obsolète et en-deçà du prix réel.

La baisse de la participation des agent(e)s aux sessions de formation continue ne saurait être masquée ou contournée par la mise en place de didacticiels métiers.

Enfin, l'ensemble des agent(e)s CCRF et SCL doit pouvoir être informé et accéder de façon égale au catalogue de formation mis en place par l'Institut de Gestion Publique et du Développement Economique (IGPDE).

Compte personnel de Formation (CPF)

Solidaires CCRF & SCL condamne tout détournement de l'objectif du Compte Personnel de Formation (CPF – ex DIF) ainsi que toute utilisation pour des formations d'adaptation à l'emploi comme son usage hors du temps travail.

Celui-ci doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences aussi bien professionnelles que personnelles ; ce dispositif doit être appliqué pleinement par l'administration, et ne pas être dévoyé, notamment en décomptant des heures de CPF pour des stages suivis dans le cadre de la formation continue.

Enfin, il pourrait être envisagé un programme ambitieux de formation aux langues, afin que les agent(e)s puissent faire un usage optimisé du CPF.

Taux d'accès aux formations

Les agent(e)s de catégorie C accèdent moins aux formations. Cette situation n'est pas acceptable. Cette problématique d'accès à la formation concerne plus particulièrement les femmes et ce quelle que soit leur catégorie. Une réflexion doit être engagée pour favoriser leur participation, souvent entravée par des difficultés liées au temps partiel et à des contraintes familiales encore trop peu partagées et à des problématiques organisationnelles en DDI ou en DIRECCTE/DIECCTE ainsi qu'à des difficultés parfois financières.

Solidaires CCRF & SCL exige de développer des formations à destination des agent(e)s de catégorie C correspondant aux différentes situations de recrutements, de mise à disposition ou de remplacement rencontrées dans les services.

Solidaires CCRF & SCL revendique que se développent les stages déconcentrés de formation afin de limiter les contraintes pour tou(te)s les collègues.

Enfin, compte tenu de la technicité et de la très grande diversité des missions CCRF et SCL exigeant un savoir-faire de haut niveau qui ne peut être transmis par les formations classiques au niveau national ou régional, il apparaît important de pouvoir développer un tutorat en formation continue.

Cette action passe par la mise en place de réseaux de tuteurs(trices) dans les domaines à définir [agent(es) spécialisé(e)s, reconnu(e)s pour leurs compétences et possédant les capacités pédagogiques requises] ainsi qu'une organisation adéquate permettant aux agent(e)s souhaitant acquérir ces compétences techniques, d'y accéder facilement.

Relations entre la DGCCRF et le SCL

La DGCCRF et le SCL doivent encourager les échanges entre agent(e)s des deux structures y compris au moment de la formation initiale.

JTR et réseaux

Les Journées Techniques Régionales, dont le retour est positif tant pour les personnels que pour l'administration, doivent être maintenues et systématisées dans toutes les missions dévolues à la DGCCRF.

Solidaires CCRF & SCL demande qu'un retour soit fait sur les JTR tant sur le volume que le contenu et le nombre de participant(e)s.

Elles ne doivent pas être transformées en formations déguisées, conséquences du manque dans le catalogue de formation continue, d'utilisation dévoyée des budgets et/ou de restrictions budgétaires.

Les réunions des réseaux nationaux doivent être accessibles aux agents des DOM sans être considérées comme une formation ni impacter le quota des déplacements.

Préparations aux concours et examens

Solidaires CCRF & SCL revendique :

- ▶ la gratuité totale d'accès à toutes les préparations,
- ▶ une levée des limitations (multi-préparations),
- ▶ plus de souplesse et de temps pour les inscriptions aux concours et aux préparations,
- ▶ des centres d'examens répartis sur l'ensemble du territoire,
- ▶ la mise en ligne ouverte, sans code d'accès ou inscription préalable à une préparation, de la documentation à jour pour préparer les concours.

Jours de préparation aux concours

Afin que chacun(e) puisse tenter d'accéder à la catégorie ou au grade supérieur et donc que la Fonction Publique continue de jouer son rôle d'ascenseur social, le nombre de jours de préparation aux concours et aux examens professionnels sur l'ensemble de la carrière ne doit pas être contingenté. Ces autorisations d'absence ne doivent pas être limitées uniquement au suivi de formations en présentiel. De même, il ne doit pas être différencié en fonction du niveau du concours passé.

Chacun(e) doit, par ailleurs, pouvoir s'inscrire aux sessions de préparation aux concours et bénéficier des cours et corrigés complets. Ces sessions doivent amener la même aide à toutes et tous. Les formations, dans ce cadre, ne doivent pas être abandonnées mais au contraire développées.

